

Synthèse :**Nouvelle restriction à signaler**

Limitation de mouillage à 1.60 m sur le Canal de la Meuse, entre les écluses 24 de Consenvoye et l'aval de l'écluse 5 d'Euville, en raison d'une insuffisance de la ressource en eau.

Situation du réseau au jeudi 31 octobre 2019

Voies navigables de la Direction Territoriale Nord - Pas-de-Calais							
Voies d'eau	Localisation	Evènement	Incidence	Date de début	Date de fin	Observations	N°avis
Lys	entre les pk 19.730 (aval de l'écluse de Merville) et pk 20.100	Envasement	Limitation de mouillage à 1.00 m	23/05/19		Cet envasement est occasionné par des apports importants de sédiments provenant du cours d'eau vieille lys.	FR/2019/02391
Canal d'Aire, traversée de la Bassée	entre les pk 6.300 (Pont fixe RN 41) et pk 7.000 (confluence avec le canal à grand gabarit)	Glissement de terrain	Arrêt de navigation	13/06/16		L'accès aux darses dans l'ancien canal peut se faire par l'entrée située au pk 58.700	FR/2016/03091
Voies navigables de la Direction Territoriale Bassin de la Seine							
Voies d'eau	Localisation	Evènement	Incidence	Date de début	Date de fin	Observations	N°avis
Marne, dérivation de Damery	pk 8.288 (écluse n°2 de Damery-Venteuil)	Avarie sur ouvrage	Modification des conditions de navigation	17/09/19		Pour franchir cette écluse : - Pour les avalants, prévenir l'agent en poste au PCS de Cumières lors de leur passage à l'écluse de Cumières. - Pour les montants, téléphoner au 03 26 56 30 50 dès votre arrivée à l'écluse n°3 de Vandières ou par interphone sur le site. Un rallongement de la durée d'éclusage est envisageable selon la disponibilité de l'agent itinérant (panne sur un autre ouvrage).	FR/2019/04952
Seine à l'amont de Paris	pk 101.060 (écluse n°3 de la Cave - (côté Seine))	Avarie sur ouvrage	Rallongement de la durée d'éclusage (trafic avalant)	16/08/19		Les usagers de la voie d'eau sont informés qu'une panne sur une vanne d'aqueduc double la durée d'éclusage pour les bateaux avalants.	FR/2019/04383
Canal de la Sambre à l'Oise	entre les pk 37.516 (écluse n°22 de Macquigny) et pk 65.079 (écluse n°35 de Travecy)	Insuffisance de la ressource en eau	Limitation de mouillage à 2.3m Regroupement de bateaux	18/07/19			FR/2019/03753
Canal de Saint Quentin	entre les pk 45.155 (écluse n°18 de Lesdins) et pk 92.280 (écluse n°35 de Chauny)	Gestion de la ressource en eau	Regroupement de bateaux	18/07/19	31/10/19		FR/2019/03750
Canal de la Sambre à l'Oise	entre les pk 65.079 (écluse n°35 de Travecy) et pk 67.239 (jonction avec la branche de la Fère)	Insuffisance de la ressource en eau	Limitation de mouillage à 2.40 m	02/07/19			FR/2019/03253
Canal de la Sambre à l'Oise embranchement de la Fère	entre les pk 0.000 (jonction avec le canal de Saint-Quentin) et pk 3.821 (jonction avec le canal de la Sambre à l'Oise)						
Canal de Saint Quentin	entre les pk 85.840 (écluse n°32 de Tergnier) et pk 92.280 (écluse n°35 de Chauny)						
Canal de Saint Quentin	entre les pk 45.155 (écluse n°18 de Lesdins) et pk 84.750 (écluse n°31 de Fargniers III)	Insuffisance de la ressource en eau	Limitation de mouillage à 2.20 m	02/07/19			FR/2019/03246
Canal de la Sambre à l'Oise	entre les pk 30.043 (écluse n°18 de Grand Verly) et pk 31.642 (écluse n° 19 de Vadencourt)	Avarie sur ouvrage	Arrêt de navigation	27/02/06		Le pont-canal de Vadencourt présentant des risques d'effondrement, par principe de précaution, le niveau du bief n°19 de Vadencourt est baissé de 1 mètre.	FR/2008/03469
Voies navigables de la Direction Territoriale Nord - Est							
Voies d'eau	Localisation	Evènement	Incidence	Date de début	Date de fin	Observations	N°avis
Canal de la Meuse (ex Canal de l'Est, branche Nord)	entre les pk 179.000 (écluse n°24 de Consenvoye) et pk 266.310 (aval écluse n°5 d'Euville)	Insuffisance de la ressource en eau	Limitation de mouillage(1.6 m)	29/10/19		En raison du maintien des débits d'alimentation, mesdames et messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés que la navigation est maintenue sous limitation du mouillage à 1.6 mètre de l'aval de l'écluse 5 d'Euville à l'écluse 24 de Consenvoye à compter de ce jour. Un prochain avis avertira de l'évolution de la situation.	FR/2019/05789

Canal de la Marne au Rhin, branche Ouest	entre les pk 77.880 (bief n° 8) et pk 102.508 (bief n°12)	Insuffisance de la ressource en eau	Arrêt de navigation	16/09/19		En raison des faibles débits d'alimentation en eau, la limitation du mouillage entre l'écluse de Laneuville St Joire n° 8 et l'écluse n°12 de Void est abaissée à 1 mètre à compter de ce jour.	FR/2019/04911
	entre les pk 51.732 (écluse 34 de Grande Chalaide) et pk 77.860 (écluse n°8 de Laneuville St Joire)					En raison de l'insuffisance de la ressource en eau et des faibles débits d'alimentation, la navigation entre l'écluse n°34 de Grande Chalaide et l'écluse n° 8 de Laneuville St Joire est arrêtée à compter du 16/09/2019 à 09h00	FR/2019/04913
Canal de la Meuse	entre les pk 0.510 (écluse des Quatre cheminées) et pk 134.680 (aval écluse 33 de Pouilly sur Meuse)	Insuffisance de la ressource en eau	Limitation des fausses bassinées Regroupement de bateaux	13/09/19		Dans le cadre de la gestion de la ressource en eau et par application de l'arrêté préfectoral 2019-509 du 05/09/2019 de la Préfecture des Ardennes, les mesures de limitation des fausses bassinées et de regroupement de bateaux sont applicables de l'écluse de Pouilly-sur-Meuse à l'écluse grand gabarit des quatre cheminées à compter du 13 septembre 2019.	FR/2019/04882
Canal de la Marne au Rhin, branche Ouest	entre les pk 102.498 (écluse n°12 de Void) et pk 121.863 (écluse n°14 de Foug)	Insuffisance de la ressource en eau	Limitation de mouillage(1.8 m)	05/09/19		En raison de l'insuffisance de la ressource en eau, que la limitation du mouillage sur le bief 13 du versant Moselle du CMRO est abaissée à 1.8 mètre à compter du 05/09/2019 à 13h00.	FR/2019/04707
Canal de la Marne au Rhin, branche Ouest	entre les pk 121.863 (écluse n°14 de Foug) et pk 131.411 (écluse de jonction CMRO-Moselle)	Insuffisance de la ressource en eau	Limitation de mouillage(2.0 m)	05/09/19		La limitation du mouillage à 2 mètres est maintenue entre les écluses 14 de Foug et 27b de Toul à partir du 05/09/2019.	FR/2019/04706
Canal des Ardennes	entre les pk 20.050 (écluse de Givry) et pk 27.900 (écluse de Seuil)	Fuites d'eau	Limitation de mouillage à 1.30 m	28/08/19		En raison d'une fuite importante en amont rive gauche de l'écluse de Seuil, l'enfoncement est limité à 1.30m sur le canal des Ardennes, dans le bief de Seuil. Il sont également informés d'un risque important de rupture de berge en amont rive gauche de l'écluse de Seuil PK 27.000.	FR/2019/04557
Canal de la Meuse (ex Canal de l'Est, branche Nord)	entre les pk 134.680 (aval écluse 33 de Pouilly sur Meuse) et pk 272.404 (écluse 1 de Troussey)	Insuffisance de la ressource en eau	Limitation des fausses bassinées Regroupement de bateaux	19/08/19		Situation d'étiage sévère et manque de ressources en eau, il est demandé le regroupement des bateaux afin d'éviter au mieux les fausses bassinées.	FR/2019/04395
Canal des Vosges	entre les pk 81.613 (Ecluse 17 VM de Chavelot) et pk 110.404 (Ecluse 20 VS de Charmois l'Orgueilleux)	Insuffisance de la ressource en eau	Arrêt de navigation	12/08/19		En raison de l'insuffisance de la ressource en eau et de la très faible quantité d'eau restant encore dans le réservoir de Bouzey, l'alimentation entre les écluses 20 versant Saône et 17 versant Moselle n'est plus possible. La navigation sera arrêtée entre l'écluse n° 20 versant Saône et l'écluse n° 17 versant Moselle à compter du lundi 12 août 2019 à 7h00	FR/2019/04185
Canal des Ardennes	entre les pk 0.000 (jonction Meuse-Canal des Ardennes) et pk 6.006 (écluse 5 de St Aignan)	Insuffisance de la ressource en eau	Regroupement de bateaux Limitation des fausses bassinées	26/07/19		En raison de la baisse des débits d'alimentation en eau et par application de l'arrêté préfectoral 2019-418 du 23/07/2019 de la Préfecture des Ardennes, une mise en place d'un regroupement de bateaux et de la limitation des fausses bassinées entre les écluses 1 et 5 du versant Meuse du canal des Ardennes à compter du 26/07/2019.	FR/2019/03964
Canal des Vosges, embranchement d'Epinal	entre les pk 0.000 et pk 3.609	Insuffisance de la ressource en eau	Arrêt de navigation	12/07/19		En raison de l'insuffisance de la ressource en eau, la navigation sur l'embranchement d'Epinal sera arrêtée à partir du 12 juillet 2019 à 14h00. L'accès et la sortie du port d'Epinal ne sera plus possible à partir de cette date.	FR/2019/03579
Canal des Ardennes	entre les pk 6.141 (Ecluse n°5 de Saint Aignan) et pk 30.142 (Ecluse n°1 du Chesne)	Insuffisance de la ressource en eau	Arrêt de navigation	08/07/19			FR/2019/03436
Canal des Ardennes	entre les pk 30.142 (écluse n° 1 du Chesne) et pk 38.480 (écluse n° 26 de Semuy)	Indisponibilité d'un sas	Arrêt de navigation	04/07/19		Dans l'attente de la remise en état de l'écluse 21 de Neuville-Day, l'arrêté préfectoral du 18/06/2018 de la Préfecture des Ardennes reste applicable. A ce titre, la navigation demeure fermée sur l'ensemble du versant Aisne du canal des Ardennes.	FR/2019/03317
Canal de la Marne au Rhin, branche Ouest	entre les pk 3.314 (écluse n°70 de St Etienne) et pk 131.411 (écluse n°27 bis de Toul)	Insuffisance de la ressource en eau	Limitation des fausses bassinées Regroupement de bateaux	02/07/19			FR/2019/03196

Canal de la Marne au Rhin, branche Ouest	entre les pk 30.018 (écluse 55 de la Haie Cerlin) et pk 51.732 (écluse 34 de grande Chalaide)	Insuffisance de la ressource en eau	Limitation de mouillage à 2.00 m	01/07/19			FR/2019/03192
Canal des Vosges (ex Canal de l'Est, branche Sud)	entre les pk 25.820 (Pont tête aval écluse 47 de Messein) et pk 147.353 (Jonction avec la Saône canalisée)	Insuffisance de la ressource en eau	Limitation des fausses bassinées Regroupement des bateaux	27/06/19			FR/2019/03107
Canal de la Marne au Rhin, branche Est	entre les pk 154.600 (amont écluse n° 27 de Frouard) et pk 222.243 (écluse n° 2 de Réchicourt)	Insuffisance de la ressource en eau	Regroupement de bateaux (plaisance) Limitation des fausses bassinées	25/06/19			FR/2019/03016
Canal des Vosges, embranchement de Nancy	entre les pk 0.169 (écluse n° 13 de Laneuveville) et pk 10.096 (écluse n° 5 de Richardménil)						

Voies navigables de la Direction Territoriale Strasbourg

Voies d'eau	Localisation	Evènement	Incidence	Date de début	Date de fin	Observations	N°avis
Canal de la Marne au Rhin, branche Est	entre les pk 3.300 (Plan Incliné de Saint-Louis Arzviller) et pk 222.093 (Ecluse de Réchicourt)	Insuffisance de la ressource en eau	Limitation de mouillage (2.10 m)	18/10/19	05/01/2020	Dans le cadre de la gestion de la ressource en eau, et pour limiter les prélèvements dans les étangs du Stock et de Gondrexange, il est procédé à un abaissement du niveau d'eau dans le Bief de Partage des Vosges. Cet abaissement entraînera un allongement du temps de franchissement du Plan Incliné de quelques minutes.	FR/2019/05575
Canal des Houillères de la Sarre	entre les pk 0.000 (Jonction avec le Canal de la Marne au Rhin) et pk 5.533 (Ecluse 1)		Rallongement de la durée d'éclusage				
Canal du Rhône au Rhin, branche Sud	entre les pk 35.000 (écluse 41N à Mulhouse) et pk 176.120 (écluse 7S à Bourogne)	Gestion de la ressource en eau	Regroupement de bateaux	01/10/19	11/11/19	En raison des conditions climatiques actuelles et afin d'optimiser la gestion de l'eau par la limitation des bassinées, il est procédé au regroupement des bateaux de plaisance au passage des ouvrages. Un délai d'attente ne dépassant pas une 1/2 heure pourra être imposé par les agents de Voies navigables de France.	FR/2019/05339
Canal des Houillères de la Sarre	entre les pk 5.333 (Ecluse 1 à Diane-Capelle) et pk 63.357 (Ecluse 27 à Sarreguemines)						FR/2019/05337
Canal de la Marne au Rhin, branche Est	entre les pk 3.290 (Plan Incliné de Saint-Louis Arzviller) et pk 310,697 (Ecluse 51 - Schiltigheim)						FR/2019/05338
Canal des Houillères de la Sarre	entre les pk 5.582 (aval de l'écluse n° 1 de Kerprich) et pk 20.332 (amont de l'écluse n° 14 de Mittersheim)	Insuffisance de la ressource en eau	Limitation de mouillage à 1.90m	24/09/19		En raison de l'insuffisance de la ressource en eau et suite au passage en niveau d'alerte renforcée prescrit par le Préfet de Moselle emportant limitation provisoire de certains usages de l'eau, Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés que le mouillage entre l'écluse n° 1 de Kerprich et 14 de Mittersheim est abaissé à 1.90 m au lieu de 2.00 m.	FR/2019/05111
Canal de la Marne au Rhin, branche Est	entre les pk 271.016 (Ecluse 33 à Monswiller) et pk 283.553 (Ecluse 41 à Ingenheim)	Gestion de la ressource en eau	Limitation de mouillage à 2.40m	13/09/19		En raison de l'insuffisance de la ressource en eau, le mouillage entre l'écluse n° 33 de Monswiller et l'écluse n° 41 d'Ingenheim est abaissé à 2.40 m. En fonction de l'évolution de la situation, un nouvel avis à la batellerie sera émis.	FR/2019/04897
Canal du Rhône au Rhin, branche nord	entre les pk 0 (écluse de Rhinau) et pk 1.200 (écluse de Rhinau)	Envasement	Limitation de mouillage à 1.40 m	19/05/17		La modification de l'avis porte sur le périmètre, l'envasement se situe maintenant à l'amont et à l'aval de l'écluse.	FR/2018/06039

Voies navigables de la Direction Territoriale Centre-Bourgogne

Voies d'eau	Localisation	Evènement	Incidence	Date de début	Date de fin	Observations	N°avis
Canal de Bourgogne	entre les pk 1.696 (Ecluse 113Y) et pk 239.55(Ecluse 75S)	Insuffisance de la ressource en eau	Arrêt de navigation	15/10/19		Les ports seront maintenus à 2.00m autant que possible en fonction des conditions hydrologiques et des autorisations réglementaires. Le secteur de Dijon (55S) à St Jean de Losne (76S) sera réouvert à la demande en fonction des conditions hydrologiques. Demandes à adresser à l'adresse suivante cemi.ouche@vnf.fr ou au 06 82 50 30 10	FR/2019/05565
Canal latéral à la Loire	entre les pk 116 (Ecluse de l'Aubray) et pk 182 (Ecluse de Maimbray)	Insuffisance de la ressource en eau	Arrêt de navigation	29/09/19		En raison de difficulté d'alimentation du canal latéral secteur Nord, un arrêt de la navigation est programmé à compter du 29 septembre 2019 19h00. Le franchissement des écluses sera interdit. Les bateaux sont invités soit à quitter le secteur concerné, soit à stationner dans les biefs suivants : Bief de l'Aubray (PK 110.375 à 115.986), Bief d'Aubigny (PK 15.986 à 125.326) et Bief de Bannay (PK 156.131 à 165.584). Pour chaque bief cité la hauteur d'eau minimum conservée sera de 1.80. Cependant pour des raisons de gestion hydraulique un marnage de 20 à 40 cm pourra avoir lieu. Dans les autres biefs le mouillage ne sera pas garanti et les bateaux stationneront à leurs risques et périls.	FR/2019/04993
Canal du Nivernais (sur la Section 610)	entre les pk 73.612 (Ecluse de Sardy) et pk 122.727 (Ecluse de Basseville)	Insuffisance de la ressource en eau	Regroupement de bateaux Réduire la vitesse	26/09/19		Les usagers sont informés de l'activation des dispositions du plan sécheresse, s'appliquant à la navigation, par arrêté préfectoral du 23 septembre 2019, plaçant le département Nièvre en crise. Le regroupement des bateaux lors des éclusées, (dans les limites prévu par le règlement particulier de police de la navigation) et la réduction de la vitesse sont appliqués sur les secteurs cités supra.	FR/2019/05183
Canal latéral à la Loire	pk 182 (écluse n°38 de Maimbray - Passe de 38,5m)	Insuffisance de la ressource en eau	Modification temporaire des horaires de navigation	08/08/19		En raison de l'extrême difficulté à alimenter le canal latéral à la Loire, des mesures de regroupement de bateaux et de temps d'attente sont en oeuvre entre l'écluse du Guétin et celle de Maimbray. Afin de pouvoir encore optimiser la ressource en eau disponible, les passages de bateaux à l'écluse de Maimbray ne se feront qu'entre 9h et 11h le matin et entre 15h et 18h l'après-midi. Le regroupement de bateaux restent obligatoire et nous rappelons à l'ensemble des usagers l'obligation qui leur est fait de respecter les consignes données par nos agents présents aux écluses.	FR/2019/04222
Canal du Centre	entre les pk 3.642 (Ecluse de Crissey) et pk 114.200 (en amont du port de Digoïn)	Insuffisance de la ressource en eau	Arrêt de navigation	06/08/19		Concernant les modalités d'exploitation, seul le mouillage dans le bief (9-10 Océan) du port de Montceau les-Mines sera garanti à 1,40m, avec un risque de marnage du niveau du bief ; le mouillage des autres biefs ne pourra pas être garanti. Aussi les bateaux, ne stationnant pas dans le bief du port de Montceau-Les-Mines, sont invités à quitter le canal du Centre. Ils peuvent trouver refuge sur le canal de Roanne à Digoïn, sur le Canal Latéral à la Loire ou sur la Saône. Un convoiement courant octobre est envisagé afin que les bateaux puissent rejoindre leur port d'hivernage, ce convoiement sera conditionné par les réserves eau et les conditions météorologiques.	FR/2019/03933
Canal latéral à la Loire	entre les pk 111 (Ecluse N°21 du Guétin) et pk 182 (Ecluse n°38 de Maimbray)	Insuffisance de la ressource en eau	Limitation de mouillage (1.20m) Regroupement de bateaux (3 heures d'attente)	05/08/19		En raison des faibles débits de l'Allier, la prise d'eau des Lorrains alimentant cette portion de canal est fermée. Les conditions de mouillage et de navigation sont susceptibles d'évoluer rapidement.	FR/2019/04140

Canal latéral à la Loire	entre les pk 29.1 (Ecluse de la Besbre) et pk 111 (Ecluse du Guétin)	Insuffisance de la ressource en eau	Limitation de mouillage (1.40m) Regroupement de bateaux (Temps d'attente de 1 heure)	24/07/19		Le mouillage est actuellement de 1,40 m et le temps d'attente réduit à 1 heure aux écluses. Les conditions de navigation très dépendantes des situation des cours d'eau peuvent être amenées à évoluer.	FR/2019/04139
Canal latéral à la Loire	entre les pk 29.1 (Ecluse 6 de la Besbre) et pk 182.3 (Ecluse 38 de Maimbray)	Insuffisance de la ressource en eau	Regroupement de bateaux Limitation de mouillage	22/07/19		En raison du niveau de la ressource en eau, les usagers de la voie d'eau sont invités à se regrouper pour le franchissement des écluses du canal latéral à la Loire dans la limite de 2 heures. Le mouillage est limité à 1,40 de l'écluses 6 (la besbres) à l'écluse 21/22 (le Guétin) puis à 1,60 m jusqu'à l'écluse 38 de maimbray	FR/2019/03832
Canal du Nivernais	entre les pk 122.79 (Ecluse 52 de Coulanges sur Yonne) et pk 173.756 (Ecluse 81 du Batardeau)	Insuffisance de la ressource en eau	Regroupement de bateaux Réduire la vitesse	20/07/19		Mesdames et messieurs les usagers sont informés de l'activation des dispositions du plan sécheresse, s'appliquant à la navigation, par arrêté préfectoral n°DDT/SEE/2019/0067 du 19 juillet 2019, plaçant la rivière Yonne en alerte. Le regroupement des bateaux lors des éclusées (dans les limites prévues par le règlement particulier de police de la navigation) et la réduction de la vitesse sont appliqués sur les secteurs cités supra. Merci de votre compréhension en ces périodes d'insuffisance de la ressource en eau.	FR/2019/03800
Cnal du Nivernais, embranchement de Vermenton ou Canal d'accolay	entre les pk 0.000 et pk 3.936						
Yonne, dérivation de Gurgy	entre les pk 0.000 et pk 5.017						
Yonne, dérivation de Joigny	entre les pk 0.000 et pk 3.549						
Yonne, dérivation de Courlon	entre les pk 0.000 et pk 4.506						
Yonne	pk 50.515 (écluse 6 de Villeneuve-sur-Yonne)	Indisponibilité de l'écluse	Arrêt de navigation	17/07/19			FR/2019/03702
Canal de Bourgogne	entre les pk 69.6 et pk 80	Insuffisance de la ressource en eau	Limitation de mouillage à 1.60 m	13/07/19			FR/2019/03634

Voies navigables de la Direction Territoriale Rhône-Saône

Voies d'eau	Localisation	Evènement	Incidence	Date de début	Date de fin	Observations	N°avis
Canal du Rhône à Sète, embranchement de Saint-Gilles	au pk 7.635 (Ecluse de Nourriguier)	Modification des conditions de navigation	Avarie sur ouvrage (vantail rive gauche de la porte aval bloqué en position fermée)	30/09/19		Le vantail rive gauche de la porte aval de l'écluse de Nourriguier a subi une avarie sévère contraignant VNF à le stabiliser en position fermée, ceci, à minima, jusqu'au chômage programmé à partir du 28/10/19.	FR/2019/05259
Saône	pk 17.000 (écluse 9 de couzon)	Avarie sur ouvrage	Rallongement de la durée d'éclusage	14/08/19			FR/2019/04366
Canal du Rhône au Rhin, branche Sud (sur le Bief n°45 d'Aigremont)	entre les pk 95.5 (Laissey entre les écluses n°44 et 45) et pk 95.5	Obstacles à la navigation	Modification des conditions de navigation	23/07/19		Atterrissement ponctuel au milieu du chenal en rivière, demandant à serrer à gauche tout en restant dans le chenal.	FR/2019/03869
Canal du Rhône à Sète	entre les pk 0.000 (embouchement de St Gilles) et pk 65.000	Envasement (du canal du Rhône à Sète)	Limitation de mouillage à 2.60 m	27/06/19		En effet plusieurs secteurs du canal présentent des envasements entraînant cette limitation à 2.60m : - PK 0.000 à 0.400 - PK 10.000 à 13.000 - PK 36.000 à 37.000 - PK 46.000 à 50.000 - PK 56.000 à 57.000	FR/2019/03024

Canal du Rhône au Rhin, branche Sud (sur la Section 419)	entre les pk 56.629 (Ecluse de garde n°57bis d'Osselle) et pk 101.390 (Ecluse n 42 d'Ougney)	Atterrissement	Modifications des conditions de navigation Limitation du mouillage	14/01/19		Plusieurs atterrissements viennent d'être découverts de part et d'autre des écluses suivantes sur environ 150 m : Amont n°57 bis - Amont n°56 bis - Amont et aval n°43 - Amont et aval n°42 - Bief entre les écluses n°44 et 45 du pk 95,5 au pk 96. Ces atterrissements sont susceptibles de gêner la navigation des bateaux dès que la cote de 2.50m du Doubs est atteinte à la station hydrométrique de Besançon (données consultables sur le site www.vigicrues.gouv.fr). Aussi, le mouillage est limité dans ces 5 zones à : - 1.80 m lorsque la cote du Doubs atteint la cote de 2.30 m à la station de Besançon - 1.60 m lorsque la cote du Doubs atteint la cote de 2.10 m à la station de Besançon - 1,50 m lorsque la cote du Doubs atteint la cote de 2,00 m à la station de Besançon - 1,40 m lorsque la cote du Doubs atteint la cote de 1.90 m à la station de Besançon	FR/2019/03849
Canal du Rhône à Sète	entre les pk 0 (embouquement de l'écluse de Saint-Gilles) et pk 0.200 (écluse de Saint-Gilles)	Atterrissement	Limitation de mouillage à 2.60m	13/12/16			FR/2017/01900
Rhône	au pk 242.550 (appontement P2 Avignon)	Atterrissement	Limitation de mouillage à 1.70m	31/03/16			FR/2016/01401
Voies navigables de la Direction Territoriale Sud Ouest							
Voies d'eau	Localisation	Evènement	Incidence	Date de début	Date de fin	Observations	N°avis
Canal du Midi	entre les pk 213.798 (Ecluse de Villeneuve) et pk 218.262 (Ecluse de Portiragnes)	Crue	Arrêt de navigation	22/10/19		Suite à la chute d'un arbre, la navigation interrompue	FR/2019/05684